

# **Les Pavillons-sous-Bois**

**Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2021**

<p><b>RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b></p>
--

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond à cette obligation pour la commune et sera annexée au compte administratif 2020.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020.

## I. Présentation générale du compte administratif 2020

L'exécution du budget 2020 a incontestablement été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences. Malgré un coût global à environ 500 000 €, la ville a plutôt bien maîtrisé financièrement à la pandémie.

### A. Section de fonctionnement

En 2020, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 32 141 268,05 € et les dépenses à 29 011 333,85 €.

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 présentent une diminution de 3,81 % par rapport au compte administratif 2019 sous l'effet notamment de la baisse des produits des services, des loyers et des redevances en lien avec la crise sanitaire.

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	%
Chapitre 013	Atténuations de charges	211 857,20 €	161 947,40 €	-23,56%
Chapitre 70	Produits des services et du domaine	3 545 567,91 €	2 586 513,43 €	-27,05%
Chapitre 73	Impôts et taxes	18 092 062,99 €	23 169 821,35 €	28,07%
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	9 635 997,03 €	4 927 349,65 €	-48,87%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	603 388,18 €	480 581,76 €	-20,35%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 282 155,24 €	772 978,91 €	-39,71%
<b>Sous-total - RECETTES RÉELLES</b>		<b>33 371 028,55 €</b>	<b>32 099 192,50 €</b>	<b>- 3,81 %</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	183 117,88 €	42 139,55 €	-76,99 %
<b>Sous-total - RECETTES D'ORDRE</b>		<b>183 117,88 €</b>	<b>42 139,55 €</b>	<b>-76,99%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>33 554 146,43 €</b>	<b>32 141 332,05 €</b>	<b>-4,21%</b>

- Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend, notamment les remboursements de rémunération et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail. Il comprend aussi les remboursements sur achats obtenus des fournisseurs. Ce chapitre est en diminution de 23,56% par rapport à 2020.

Cette diminution est essentiellement liée à une diminution des remboursements fournisseurs et au changement d'imputation et de chapitre budgétaire des remboursements de charges de personnel mis à disposition. Ces recettes sont dorénavant imputées au chapitre 70 – produits des services.

- Les produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources sont constituées par les paiements effectués par les usagers pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, le centre municipal de santé, les crèches...

Le chapitre 70 présente une forte diminution de 27,05 % par rapport au réalisé 2019.

Cette baisse brutale est due à la fermeture des équipements municipaux (écoles, crèches, conservatoire, centre municipal de santé ... ) ainsi qu'à l'arrêt de nombreuses activités (restauration scolaire centre de loisirs, séjours) durant la crise sanitaire.

De plus, la crise a également eu de fortes conséquences sur les produits des domaines tels que les droits de stationnement et droits de voirie.

Au total, la perte de recette liée à la crise sanitaire est estimée à 1,06 M€ sur ce chapitre.

À noter que le produit des forfaits post stationnement (FPS) fait figure d'exception avec une augmentation de 55 k€ entre 2019 et 2020.

- **Les Impôts et taxes (Chapitre 73)**

Le chapitre 73 comprend essentiellement la fiscalité locale. Ce chapitre présente une augmentation de 28,07 % par rapport au compte administratif 2019.

À noter que cette augmentation est notamment liée au changement d'imputation et de chapitre budgétaire de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. Cette recette était imputée auparavant au chapitre 74 – dotations et participations.

- La dotation de solidarité communautaire

Afin d'accompagner les collectivités dans la crise sanitaire, la Métropole du Grand Paris a versé un soutien financier exceptionnel aux communes sous forme de Dotation de solidarité communautaire. Ainsi la ville a perçu 168 418 € à ce titre.

- La fiscalité locale

Les produits des impôts locaux (foncier et habitation) ont augmenté de +1,62 %. Cette hausse est due à l'augmentation forfaitaire des bases fiscales décidée par l'État et à l'évolution physique des bases.

- Le Fonds de solidarité de la région Île-de-France

Alors que la commune n'était plus éligible à ce fonds depuis 2008, elle en a bénéficié à nouveau depuis 2017 et a perçu à ce titre 718 722 € en 2020.

- Les droits de mutation à titre onéreux

Directement liés à l'activité économique, les droits de mutation à titre onéreux (aussi appelés « Droits d'enregistrement ») présentent une évolution aléatoire depuis plusieurs années. En 2020, la commune a ainsi perçu 1 122 685,40 €.

- La dotation de compensation métropolitaine

La Métropole du Grand Paris (MGP) reverse à la Commune une dotation de compensation composée des montants 2015 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE), de la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties, de la taxe sur les surfaces commerciales, ainsi que de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. De même, la dotation de compensation de la part salaires de taxe professionnelle est perçue par la MGP et reversée à la Commune.

Au total, la dotation de compensation métropolitaine s'est élevée en 2020 à 4 536 493 €.

- **Les dotations et participations (chapitre 74)**

Les principales ressources de ce chapitre sont les dotations de l'État. Ce chapitre présente une diminution de - 48,87 % par rapport au compte administratif 2019.

Comme vu précédemment, cette diminution est liée au changement d'imputation et de chapitre budgétaire de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. Cette recette est dorénavant imputée au chapitre 73 – Impôts et taxes.

A périmètre équivalent, ce chapitre présente une diminution de 3,38 %.

- La dotation globale de fonctionnement :

La dotation forfaitaire, principale dotation de l'État, a diminué de -0,37 % (hors compensation part salaire) pour atteindre 2 162 142 € en 2020.

- Les allocations compensatrices

L'État compense également, mais partiellement seulement, les exonérations de Taxe d'Habitation accordées aux contribuables disposant de faibles revenus. Cette compensation n'est en aucun cas une dotation de péréquation.

Elle n'est que la contrepartie partielle de l'impôt que la commune aurait dû percevoir. La progression de cette compensation fiscale est la conséquence de la fragilisation de la population des Pavillons-sous-Bois.

Au global, les compensations fiscales ont atteint la somme de 472 299 €.

- Le FCTVA fonctionnement

Depuis le 1er janvier 2016, le champ d'application du FCTVA s'est élargi aux dépenses de fonctionnement.

Celles-ci concernent les dépenses engagées pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette recette s'est élevée à 103 184 € en 2020.

- Participation de l'État à l'achat des masques

L'État a contribué à l'effort en fourniture de masques à la population et aux agents à hauteur de 50 % du coût des masques achetés, dans la limite de 42 centimes pour les masques à usage unique et de 1 € pour les masques réutilisables. En 2020, la commune a perçu 37 k€ au titre de cette participation.

- Participation de la CPAM

À noter que la CPAM a versé une participation de 54 k€ afin de compenser la perte d'activité du centre municipal de santé pendant sa fermeture durant la crise sanitaire.

- **Les dotations et participations (chapitre 75)**

Le chapitre 75 comprend les autres produits de gestion courante, dont la redevance versée par le délégataire de gestion des marchés forains et l'encaissement des loyers. Ce chapitre est en forte baisse par rapport à 2019.

- La redevance des marchés forains

La fermeture des marchés durant le confinement ainsi que leur reprise partielle ont entraîné une baisse de la redevance, après négociation avec la commune, versée par le délégataire des marchés de la commune. Cette baisse est de 78 k€ TTC.

- Les locations de salles communales

En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, les salles communales n'ont pu être louées aux usagers durant une bonne partie de l'année 2020. Les recettes ont ainsi diminué de 29 k€ par rapport à 2019.

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de sinistres par les assurances. Par ailleurs, la ville a perçu en 2020 des avances exceptionnelles versées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) afin de compenser la baisse d'activité des crèches (373 k€) durant la crise sanitaire.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une très légère augmentation de 0,13 % par rapport au réalisé 2019 sous l'effet de la hausse des Charges de personnel. Toutefois, il convient de souligner que les dépenses de l'exercice 2020 ont été fortement impactées par la crise sanitaire.

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	%
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 158 109,45 €	5 711 216,31 €	-7,26%
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	17 405 372,90 €	17 958 236,80 €	3,18%
Chapitre 014	Atténuation de produits	874 255,00 €	843 661,00 €	-3,50%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 814 750,36 €	2 945 328,98 €	4,64%
Chapitre 66	Charges financières	166 391,17 €	149 677,83 €	-10,04%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	469 299,29 €	316 731,70 €	-32,51%
<b>Sous-total - DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>27 888 178,17 €</b>	<b>27 924 906,62 €</b>	<b>0,13 %</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	2 139 603,09 €	1 086 427,23 €	-49,22 %
<b>Sous-total - DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 139 603,09 €</b>	<b>1 086 427,23 €</b>	<b>-49,22 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 027 781,26</b>	<b>29 011 333,85 €</b>	<b>-3,39 %</b>

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les dépenses à caractère général ont diminué de 7,26%. Cette baisse, estimée à près de 650k€, est notamment liée à la fermeture des infrastructures (écoles, gymnases, crèches ...) et à l'annulation des activités (Séjours, festivités, formations ...) durant la crise sanitaire.

Cette baisse est à nuancer par les dépenses induites par la crise, estimées à plus de 200 k€ tels que les produits sanitaires (gel, lingettes, gants, etc.), les masques (population, enfants, agents, professionnels de santé), les matériels (Plexiglass ...) et les frais de nettoyage (désinfection des classes) pour faire face à la pandémie.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. En 2020, ce chapitre est en augmentation de 3,18 %

La hausse est notamment liée aux recrutements dans la Police Municipale et dans la filière technique.

À noter que la ville a versé aux agents particulièrement mobilisés lors du premier confinement une prime exceptionnelle (100 000 €) et a maintenu la rémunération de l'ensemble des agents, vacataires compris. Cependant, certaines dépenses n'ont pas été effectuées du fait de l'arrêt de certaines activités: heures supplémentaires, recrutement de nouveaux vacataires, congés bonifiés...(- 125 000 €)

En 2020, les dépenses de personnel représentent 64,31 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre présente une diminution de 4,64 % par rapport à 2019. Il intègre notamment :

- la contribution de la ville au service d'incendie pour 515 825,19 €,
- les subventions versées aux diverses associations pour 1 195 652 €.

À noter la hausse exceptionnelle de la subvention du CCAS en 2020, + 83 k€ par rapport à 2019, afin de lui permettre de faire face à des besoins sociaux en hausse durant la crise sanitaire.

Il intègre aussi le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) à hauteur de 101 462 €. Cette dépense est destinée à assurer le financement des compétences transférées et le fonctionnement de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est ».

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre intègre la participation de la ville au FNGIR pour 843 661 €.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Le chapitre 66 concerne les remboursements des intérêts de la dette.

En 2020, les intérêts de la dette se sont élevés à 149 677,83€ dont :

- 181 057,50 € pour les intérêts de la dette de la ville,
- - 46 399,71 € d'intérêts courus non échu,
- 15 020,04 € de frais de remboursement anticipé d'un emprunt.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Ce chapitre intègre notamment 60 000 € pour le versement d'une subvention de surcharge foncière pour ICF Habitat la Sablière, dans le cadre d'une opération située au 237-241 Boulevard Pasteur. Cette dépense sera déductible du prélèvement SRU à partir de 2022.

À noter aussi le versement des subventions exceptionnelles dont 12 000 € pour le Liban, en soutien des victimes de l'explosion de Beyrouth du 4 août 2020 et 12 000 € pour les communes sinistrées par la tempête Max du 2 octobre 2020.



## **Section d'investissement**

### **1. Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9 459 108,11 € en 2020 dont :

- 6 695 982,68 € de recettes réelles,
- 2 763 125,43 € de recettes d'ordre.

En 2020, la commune a perçu au titre du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), 939 768 € en lien avec les investissements réalisés en 2019.

S'agissant de la taxe d'aménagement (anciennement taxe locale d'équipement), son montant s'élève à 343 254,32 € en 2020.

La commune a perçu 266 154 € au titre des amendes de police.

S'agissant des subventions d'investissement, la ville a notamment perçu :

- 10 012 € versés par la CAF pour le financement de travaux à la crèche à Petit pas,
- 12 294,30 € versés par la CAF pour le financement de travaux à la crèche Les petits voyageurs,
- 20 000 € versés par le Département (200 000 € sur 10 ans au titre de la rénovation du gymnase Léo Lagrange),
- 81 000 € versés par le Département pour le financement de la construction de la crèche de la villette.
- 24 747,70 € versés par le SIPPAREC pour le financement des travaux d'enfouissement de l'éclairage public,
- 92 067,91 € versés par l'État pour le financement des travaux de la première tranche de l'école Jean Macé,
- 5 898 € versés par le conseil régional pour le financement de l'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale,

À noter que la ville a procédé au remboursement d'un emprunt en 2020. Ainsi un emprunt de 2,24 M€ a été mobilisé afin de rembourser par anticipation le dernier emprunt à taux variable. Ce nouvel emprunt à taux fixe permettra à la Commune d'économiser 107 041 € d'intérêts sur toute la durée du prêt. Cette opération nous prémunit également d'une probable remontée des taux d'intérêt.

De plus la Commune a souscrit en 2019 un emprunt de 800 k€ pour le financement des investissements. Cet emprunt ne sera mobilisé qu'en 2021, c'est pour cette raison qu'il n'apparaît pas dans l'encours de dette 2020.

Les restes à réaliser en recette s'élèvent à 3 074 217,18 €

### **2. Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement de l'année 2020 s'élèvent à 11 986 984€,81 dont 10 268 147,06 € de dépenses réelles, qui se composent :

- des dépenses d'équipement à hauteur de 6 693 961,19 €
- du remboursement du capital de la dette pour 1 061 509,22 €
- du remboursement anticipé d'un emprunt 2 232 676,65 €

Les principales dépenses d'équipement ont concerné principalement :

- l'acquisition du 13 allée Calmanovic pour 233 008,18 €,

- les travaux de voirie/éclairage public pour 928 530,76€ dont les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public en lien avec ENEDIS,
- le versement de la participation de la Ville dans le cadre de la concession d'aménagement de l'Ilôt Canal pour le financement des équipements publics pour 1 493 781,49 €,
- les travaux et études pour la création de la nouvelle école élémentaire Jean Macé (1re tranche) pour 503 316,20 €,
- les études et les aménagements pour l'extension de l'école Jean Macé (2e tranche) pour 487 994,46 €,
- les travaux d'entretien et de rénovation dans les groupes scolaires et centres de loisirs pour 379 434,04 €,
- les travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments sportifs pour 851 225,90 € dont les travaux de rénovation de la piste d'Athlétisme et du terrain synthétique,
- les travaux d'entretien de rénovation dans les crèches pour 80 458,20€,
- les travaux dans les autres bâtiments communaux 352 264,16 €,
- les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour 390 044,59 €,
- l'achat de matériel informatique et de logiciels pour les services pour 143 939,31 €,
- l'acquisition de matériels et de mobiliers pour les restaurants communaux pour 72 688,46 €,
- l'achat de matériels et de mobiliers pour les crèches pour 10 943,24 €,
- l'acquisition de matériels pour les écoles et les centres de loisirs pour 49 043,36 €,
- l'acquisition d'une balayeuse pour 164 520 €,
- l'achat de véhicules pour 62 603,27 €,
- l'acquisition de matériel, de fournitures et autre investissement pour les services techniques de la commune (Voirie, espaces verts, centre technique municipal...) pour 327 840,14€,
- l'acquisition de matériel et de mobiliers pour les autres services de la ville pour 61 202,51,
- travaux d'entretien de la Vidéosurveillance pour 101 113,46 €.

La section d'investissement intègre au chapitre 041 – opérations patrimoniales, les écritures comptables liées à des voiries de l'ilôt canal rétrocédées par Séquano dans le cadre de la concession d'aménagement, pour un montant de 1 561 407 €.

€. S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, cette inscription est équilibrée en dépense et en recette.

Les restes à réaliser 2020 en dépense s'élèvent à 6 256 194,85 €.

## II. Quelques éléments d'analyse financière

### A. Le résultat

À la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif fait apparaître un résultat global de 2 921 125,51 € se décomposant comme suit :

	<b>2020</b>
<i>Solde courant de la section d'investissement</i>	-2 527 876,70 €
<i>Solde d'exécution reporté</i>	2 872 526,34 €
<b>Solde d'exécution cumulé (compte 001)</b>	<b>344 649,64 €</b>
<b>Prise en compte des restes à réaliser</b>	<b>-3 181 977,67 €</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</b>	<b>-2 837 328,03 €</b>
<i>Résultat de fonctionnement courant</i>	3 129 998,20 €
<i>Résultat reporté</i>	2 628 455,34 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>5 758 453,54 €</b>

<b>Résultat libre d'affectation</b>	<b>2 921 125,51 €</b>
-------------------------------------	-----------------------

## **B. Les ratios d'épargne communale**

Les recettes [hors recettes exceptionnelles] et les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent respectivement à 31 326 149,59 € et à 27 430 394,93 €, établissant une épargne de gestion de 3 895 882,66 € ;

Ce chiffre a été globalement maintenu sur toute la période 2012-2019 malgré la très forte baisse des dotations de l'État grâce, d'une part, à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'autre part à l'augmentation des taux de la TH et de la TFPB de 4% en 2016 et 2017.

En 2020, l'épargne de gestion de la commune a baissé d'un million d'euros, sous l'effet de la baisse des recettes suite à la fermeture des services liée à la crise du Covid-19, à la hausse des charges de personnel, et ce malgré la baisse des charges à caractère général.

L'épargne nette a reculé quasiment dans les mêmes proportions, déduction faite du résultat exceptionnel de 452 k€.

L'épargne nette est égale à la différence entre l'épargne de gestion et l'annuité de la dette. En 2020, l'épargne nette s'élève à 3 137 112,82 €.

Analyse	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement courant	32 362	32 356	32 552	33 611	30 866	31 371	32 089	31 326
Dépenses de fonctionnement courant	27 985	28 102	28 334	28 899	26 785	26 999	27 228	27 430
<b>Épargne de gestion</b>	<b>4 376</b>	<b>4 254</b>	<b>4 218</b>	<b>4 712</b>	<b>4 082</b>	<b>4 372</b>	<b>4 862</b>	<b>3 896</b>
Résultats financiers	-408	-364	-431	-273	-221	-185	-166	-150
Résultats exceptionnels	72	260	69	-74	337	-3	251	452
<b>Épargne brute</b>	<b>4 040</b>	<b>4 150</b>	<b>3 856</b>	<b>4 366</b>	<b>4 197</b>	<b>4 184</b>	<b>4 946</b>	<b>4 199</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	1 117	1 227	1 340	816	964	1 259	1 277	1 062
<b>Épargne disponible (Autofinancement net)</b>	<b>2 923</b>	<b>2 923</b>	<b>2 516</b>	<b>3 550</b>	<b>3 234</b>	<b>2 925</b>	<b>3 669</b>	<b>3 137</b>

*En milliers d'euros*

## **C. Le niveau d'endettement de la Commune**

Alors qu'au 31 décembre 1995, l'encours de dette communale s'élevait à 32 M€, deux fois la moyenne nationale, la Commune affiche, au 1er janvier 2021, un encours de dette de 8,9 M€.

En préservant le plus possible son épargne de gestion, la collectivité fait en sorte de limiter le recours à l'emprunt. Cette épargne est par ailleurs abondée au budget supplémentaire en sanctuarisant une part très majoritaire du résultat à l'augmentation de l'autofinancement de l'investissement. À cela s'ajoute une exigence d'anticipation des besoins en fonction de l'état d'avancement des opérations pour recourir à l'emprunt à la meilleure date.

La Ville continue d'afficher une très bonne maîtrise de son endettement, pour un portefeuille de 13 lignes de crédits, panaché entre les principaux établissements bancaires présents sur le marché.

L'encours de dette par habitant de la Commune des Pavillons-sous-Bois est aujourd'hui très inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate :

	En € par habitant
Moyenne nationale de la strate	1 032 €
Les Pavillons-sous-Bois	371 €

### La capacité de désendettement

En 2020, la capacité de désendettement de la Commune s'établit à un peu plus de 2 ans.

### D. Les taux d'imposition

Le produit de la fiscalité est le résultat de la multiplication : base \* taux.

Les évolutions sont la résultante :

- de l'augmentation forfaitaire des bases soit + 1,2% pour la taxe foncière et 0,9 % pour la taxe d'habitation ;
- de l'évolution physique des bases fiscales [nouvelles constructions notamment],

Nature de la taxe	2019	2020
Taxes d'habitation	24,12 %	24,12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,18 %	19,18 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	30,06 %	30,06 %

### E. Les principaux ratios de la collectivité

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 a rendu obligatoire la publication d'un certain nombre d'indicateurs financiers pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ces indicateurs ont pour objectif d'accroître la transparence et l'information des citoyens, ainsi que permettre le positionnement de la collectivité par rapport aux autres, et la détection de difficultés.

Informations financières - ratios	Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate [2019]
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 161	1 393
Produit des impositions directes/population	677	641
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 334	1 533
Dépenses d'équipement brut/population	278	394
Encours de dette/population	371	1 032
DGF/population	90	200
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,31%	54,63%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	97,26%	98,24%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,85%	25,70%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	27,79%	67,32%

## F. Effectifs de la collectivité

### La répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

La commune des Pavillons-sous-Bois compte 449,10 équivalents temps plein (ETP) sur des emplois permanents qui se répartissent comme suit :

Catégories	Nb d'agents au 31/12/2020 en ETP
A	37.41
B	39.83
C	365.63
DGS/DGAS	2,00
Autres	4.24
<b>Total général</b>	<b>449,10</b>

(hors congé parental, disponibilité)

### La répartition des effectifs par statut

Les effectifs communaux comptent :

- 53 % d'agents titulaires
- 47 % d'agents contractuels

### La répartition des effectifs par filière

